



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

Le 3 avril 2014

Préavis N° 02/2014 concernant
l'aménagement d'une buvette d'alpage dans
le chalet des Mossettes

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 31 mars 2014 présidée par Madame Anne Morier, Présidente.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 02/2014,

ouï les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 16 avis contraires et 10 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- D'octroyer à la Municipalité le montant demandé de CHF 198'000.-
- De financer cette dépense par la trésorerie courante
- D'amortir cette dépense sur une période de 10 ans

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 31 mars 2014.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente *A. Morier* La secrétaire *Chantal Colagioia*
Anne Morier Chantal Colagioia